ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Une gestion simple et performante des temps périscolaires

- Apaisement du climat scolaire
- Citoyenneté et autonomie
- Mixité sociale et culturelle
- Plaisir d'être à l'école

Un outil efficace pour faciliter la vie à l'école élémentaire et maternelle

FJP Fédération Française des Industries Jouet Puériculture

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Mission ESPACES LUDIQUES

Un dispositif validé par l'Éducation nationale

Le concept spécifique des espaces ludiques en milieu scolaire a été initié puis validé par l'Education nationale après des années d'expérimentation unanimement positives, avant d'être déployé sur le territoire national.

Partout où il est implanté, il participe à une évolution positive de la vie et du climat scolaires.
Ce dispositif permet en effet de mieux prendre en compte les besoins des enfants dans leur globalité tout en favorisant une gestion harmonieuse des temps quotidiens.

Il faut souligner combien ces espaces ludiques contribuent à rapprocher de l'Ecole tous les acteurs habilités à concourir à ses ambitions, les familles et les élus locaux dont le rôle est si déterminant en la matière.

Un partenariat national

Les Espaces ludiques en milieu scolaire sont portés par un partenariat national, avec le soutien :
- du Ministère de l'Education nationale
- du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- de la Fédération française des industries Jouet Puériculture

La Commission nationale des espaces ludiques

La Commission nationale des Espaces ludiques étudie et valide les sélections spécifiques de jouets, elle assure le suivi et l'évaluation annuelle du dispositif sous le pilotage de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). La Commission rassemble des représentants de l'Education nationale, du CGET, des spécialistes de la psychologie, de l'enfant et du jouet.

La Mission espaces ludiques

La Mission espaces ludiques assure l'information à l'échelon national et le relais auprès des différentes institutions. Elle coordonne le suivi de l'action et son développement.

FJP Fédération Française des Industries Jouet Puériculture

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Premier ministre
Commissariat général à l'égalité des territoires

Mission ESPACES LUDIQUES

Un concept original aux résultats remarquables

Une exception française

En France, collectivités et Education nationale encadrent toute la journée de l'enfant.
Cet acquis social a cependant une contrepartie : la longueur des journées pour les enfants.
Cet éloignement de la maison, de la famille peut, chez certains enfants, générer une forme d'inquiétude, voire d'angoisse, prémices de difficultés ou parfois même d'une certaine forme de violence.
Equilibrer et organiser temps périscolaires et transitions autour des temps scolaires est plus que jamais primordial.

Un dispositif simple et performant qui prend en compte l'enfant au bénéfice de l'élève

Un Espace ludique en milieu scolaire est un lieu **clairement identifié** sur le territoire de l'école, où l'enfant vient **jouer pour le plaisir** selon ses envies, avec u**ne combinaison très spécifique de jouets**.

Cette activité, naturelle pour l'enfant, participe à son développement cognitif et social, à l'organisation de sa pensée, en stimulant son aptitude à résoudre des problèmes.

Aussi, chaque jouet est étudié et utilisé comme média pour exprimer les émotions, offrir l'opportunité d'un retour à soi qui ressource, évacue fatigue et tensions, tout en étant support de plaisir et de joie.

Il en résulte :
- un **apaisement très net des comportements et du climat scolaire,** une réduction notoire des incidents,
- des progrès dans l'**autonomie**, la **confiance en soi**, le **respect des règles**, l'**intégration**,
- le **développement spontané** d'une mixité sociale et culturelle, entre grands et petits, garçons et filles,
- une **amélioration significative** du bien-être de l'enfant qui s'approprie plus facilement l'école en lieu de vie,
- une **stimulation des apprentissages**, facteur de performances,
- une **modification de l'image de l'école** renforçant positivement le lien école, enfant, famille, institution,
- l'ensemble générant de **réels progrès en matière de citoyenneté**.

Autant de bénéfices essentiels pour la vie dans la cité qui font de ce dispositif une opportunité pour les collectivités qui assurent l'encadrement des temps périscolaires.

Une combinaison très spécifique de jouets

Ni ludothèque, ni club de jeux, le mécanisme de l'espace ludique en milieu scolaire repose sur une combinaison de jouets spécialement étudiée afin de favoriser les transferts nécessaires à l'enfant pour s'inscrire dans un parcours personnel autant qu'au sein du groupe.

De " vrais jouets " distanciés des apprentissages scolaires

JOUETS SYMBOLIQUES
Les jouets dits de transferts affectifs ont un intérêt capital. En manipulant ces jouets d'imitation ou de rôles — *poupon, poupée mannequin, cuisinière, dinette, etc.* —, l'enfant revit des situations joyeuses ou douloureuses, telles qu'il les a connues ou les aurait souhaitées.
Il opère une forme de remaillage de son vécu qui contribue à son équilibre. Il apprend ainsi à gérer des situations, comprendre le monde, mieux affronter le présent et se projeter dans l'avenir.

JOUETS DE CONSTRUCTION ET D'IMAGINATION
En construisant, démolissant, reconstruisant, l'enfant teste son énergie, sa créativité, il se familiarise avec le réel et l'intègre de façon harmonieuse.
Et quand par exemple, un enfant met en scène une bagarre entre robots, le jouet est porteur de l'action et non l'enfant. A travers cet outil, il défoule un besoin d'agressivité, ce qui contribue à son apaisement.

JEUX À RÈGLES
Les jeux de société favorisent le respect des règles et l'émergence du principe " gagnant / gagnant ". C'est l'occasion de se confronter à soi-même et aux autres, à la compétition dans un contexte où l'adversaire reste toujours un partenaire, où celui qui perd sait qu'il peut rejouer pour gagner. Les jeux de hasard ou d'adresse par exemple, sont essentiels pour prendre confiance en soi.

UNE COMBINAISON INDIVISIBLE
Chaque jouet a sa place et son rôle dans cet ensemble sur lequel reposent les bénéfices observés.
La combinaison est mise à disposition des enfants qui choisissent librement leurs jouets et mènent leurs jeux au gré de leurs envies et de leurs besoins.

L'accès régulier à l'Espace ludique, ce petit coin de chez soi à l'école, pour certains parfois plus confortable et mieux doté qu'à la maison, participe pour beaucoup à créer un climat de bien-être et de confiance. Cela permet, au-delà des acquis citoyens, d'aborder les apprentissages dans de meilleures conditions.

Un enfant qui se sent bien à l'école est toujours un élève qui travaille mieux

En pratique

La longue journée de l'enfant sur le territoire scolaire est une réalité qui touche toutes les écoles des zones urbaines et périurbaines jusqu'à la plus petite école rurale.

Un dispositif adapté à chaque type d'école

Le déploiement national des espaces ludiques en milieu scolaire a débuté en septembre 2011 :
- dans les **écoles élémentaires**.

Puis successivement :
- dans les **écoles maternelles**
- les **très petites sections** (TPS : enfants de moins de 3 ans)
- les **écoles rurales de 3 classes et moins.**

Une utilisation sur tous les temps périscolaires

L'espace ludique peut être utilisé jusqu'à **5 fois par jour** :
- pendant la pause méridienne
- avant et après la classe
- pendant les récréations

C'est un outil performant dans le cadre des activités périscolaires, des PEDT et PRE.

Une décision portée par les collectivités

S'il incombe à l'Education nationale la prise en charge des temps d'enseignement, il incombe aux collectivités la prise en charge des temps périscolaires.
C'est la collectivité qui entérine la décision d'ouvrir un Espace ludique, en partenariat avec l'école (la direction inscrivant l'action au projet d'école) et les inspecteurs de l'Education nationale.
En pratique, ce dispositif est facile à mettre en œuvre, simple à encadrer et d'un investissement modique.

INFORMATIONS
- **Mission espaces ludiques** 01 53 43 09 18 espacesludiques@fjp.fr
- **Site de l'Education nationale** eduscol.education.fr, rubrique « espaces ludiques en milieu scolaire »

DOCUMENTS À DISPOSITION
- Brochure
- Conseils de mise en œuvre
- Fiche d'information aux parents
- Reportages vidéo

Mise en œuvre

Lieu

L'espace ludique peut être aménagé :
- dans une salle vacante
- un espace dans la BCD
- un couloir
- sur un palier, etc.

Tous lieux où les enfants peuvent s'installer sur des tables ou simplement par terre.
Il est important que cet espace soit clairement identifié.

Accueil

Il est conseillé d'accueillir en moyenne :
- 20 à 25 enfants en élémentaire,
- 10 à 15 en maternelle.

Équipement

L'installation de l'espace ludique requiert du matériel couramment utilisé dans les écoles :
- rangements (armoire, étagère, bahut), tables, chaises, etc.
- ainsi que la combinaison de jouets Espaces ludiques adaptée.

Périodicité

L'Espace ludique peut recevoir les enfants jusqu'à 5 fois par jour, sur les temps périscolaires et les récréations, selon le choix de la collectivité et de l'école.

Il va de soi que plus l'espace ludique est utilisé, meilleurs sont les résultats.

Encadrement

Essentiel… et pourtant simple

L'encadrement d'un Espace ludique est assuré par tout personnel habilité par les mairies et les écoles à intervenir sur les temps périscolaires.
Cet encadrement ne nécessite aucune formation particulière mais il est capital.
Plus qu'un encadrement, c'est un accompagnement d'instants privilégiés.
L'adulte révèle ici l'importance fondamentale de son rôle aux côtés de l'enfant :
il est le **référent qui accompagne**, entoure, rassure, sur lequel l'enfant s'appuie pour se construire.

Une bienveillance constructive

Tout ce que l'enfant peut porter en lui au cours de cette longue journée (ses joies, ses désirs, ce qui peut l'angoisser, le mettre en colère, l'attrister, le démobiliser, etc.), le dispositif de l'espace ludique contribue à ce qu'il l'extériorise en jouant : il se libère, s'équilibre, en présence de l'adulte, témoin privilégié.
Autonome dans ses choix et dans ses jeux, l'enfant gère ces instants de vie.

Au-delà de son rôle de modérateur garant de la sécurité, **c'est la bienveillance de l'encadrant qui encourage l'enfant dans ce lieu propice au retour à soi, à exprimer ses ressentis**.
L'espace ludique favorise l'épanouissement de relations humaines plus harmonieuses, **tout en développant une autonomie qui responsabilise l'enfant**.

Cinq conseils pour mémoire

1. L'enfant joue à ce à quoi il a envie, c'est lui qui mène le jeu.
2. On n'emporte pas les jouets. Si on subtilise les jouets, on ferme l'espace ludique !
3. Pour retrouver facilement les jouets, il faut les ranger ! Ranger fait partie du jeu.
4. Si un enfant veut un jouet déjà en mains, le renvoyer à la variété des jeux, il choisira vite autre chose.
5. Quand un enfant souhaite l'explication d'une règle, demander si un autre enfant connaît la règle, si oui, c'est lui qui expliquera, sinon l'adulte interviendra.

Une procédure simple pour commander les combinaisons de jouets

À chaque type d'école, sa combinaison spécifique

- **Combinaison école élémentaire :** enfants de 6 à 11 ans
- **Combinaison école maternelle :** enfants de 3 à 6 ans
- **Combinaison TPS :** enfants de 2 à 3 ans
- **Combinaison école rurale :** conçue pour les écoles rurales de 3 classes et moins, où enfants d'élémentaire et de maternelle ont l'habitude de jouer ensemble.

Des kits de réassorts sont également étudiés.

Un nombre de jouets parfaitement adapté

Un espace ludique accueille en moyenne 20 à 25 enfants en élémentaire et 10 à 15 enfants en maternelle.
Il a été observé qu'il faut une possibilité de 2 choix par enfant en élémentaire et 4 en maternelle.
Les combinaisons comportent donc une soixantaine de jouets et jeux.

Les contacts

Dans le cadre de la convention nationale établie entre la Direction générale de l'enseignement scolaire et la Fédération des industries du jouet, les grossistes nationaux spécialistes en jouets se sont engagés au sein de leur organisation professionnelle :

- à respecter strictement les combinaisons de jouets, supports du concept et des résultats,
- à créer un circuit de distribution spécifique proposant les combinaisons complètes prêtes à l'emploi,
- à respecter des tarifs préférentiels.

Cet engagement de l'ensemble de la filière est mis en œuvre dans le respect de l'éthique qui a prévalu à la signature de cette convention.

Les collectivités ou établissements souhaitant s'équiper d'un espace ludique sont invités à joindre l'un des grossistes en jouets nationaux, selon leur choix.

- DE NEUTER **- Florence LAHAEYE** flolahaeye@deneuter.fr
  Tél. : 03 28 64 21 60 - Fax : 03 28 64 39 63

- WDK PARTNER **- Charlotte DESFASSIAUX** cdesfassiaux@wdkpartner.com
  Tél. : 02 47 43 80 43 - Fax : 02 47 43 80 61